

Banque de mots

Terme/Mot	Définition
Monarchie constitutionnelle	Le système de gouvernement canadien. Dans une monarchie constitutionnelle, le pouvoir du monarque est limité par les lois de la Constitution, et le monarque (roi ou reine) ne gouverne pas directement. Bien que le monarque soit théoriquement le chef de l'État, ses tâches sont majoritairement cérémonielles, et le premier ministre est le chef élu du gouvernement.
Parlement	La branche législative du gouvernement du Canada, qui, sur le plan fédéral, est la Chambre des communes et le Sénat. C'est la partie du gouvernement canadien qui crée les nouvelles lois.
Gouverneure générale/ Gouverneur général	La représentante ou le représentant de la Couronne britannique au Canada, que nomme le monarque selon la recommandation du premier ministre. Elle ou il accomplit les tâches du monarque au Canada. La gouverneure générale ou le gouverneur général a un rôle important, soit celui de s'assurer que les traditions du Parlement et celles des autres institutions démocratiques sont maintenues.
Lieutenante-gouverneure/ Lieutenant-gouverneur	La représentante ou le représentant de la Couronne dans chaque province, nommé par la gouverneure générale ou le gouverneur général selon la recommandation du premier ministre.
Chambre des communes	Pendant les élections, les Canadiens élisent des représentantes et des représentants qui siégeront à la Chambre des communes. Ces personnes sont appelées députées et députés. La Chambre des communes est le centre du pouvoir politique au Canada et l'endroit où les députées et députés se rencontrent pour débattre des politiques, tenir le gouvernement responsable et effectuer des votes sur les projets de loi. Les partis comptant le plus de sièges à la Chambre des communes ont tendance à remporter plus facilement les votes de la Chambre.
Gouvernement majoritaire	Après une élection, si le parti appelé à former le gouvernement obtient au moins 50 % + 1 des sièges à la Chambre des communes, il est majoritaire. Cela signifie que le parti a le potentiel de gagner chaque vote

	parce qu'il a obtenu plus de sièges que les autres partis combinés.
Gouvernement minoritaire	Après une élection, si un parti a obtenu moins de la moitié des sièges à la Chambre des communes, mais qu'il possède encore plus de sièges que le prochain parti le plus important, il forme un gouvernement minoritaire. Dans un tel cas, il peut être difficile de remporter des votes, puisque le parti le plus important ne possède pas plus de sièges que le nombre combiné de députées et de députés des autres partis. Dans un parti minoritaire, les autres partis peuvent s'unir afin de vaincre le gouvernement.

Anne Rivest - Centre Franco 2021

Ajouter du texte ici